

# Commune de Saint Germain-du-Bois

## Séance du jeudi 22 octobre 2020 à 20 h 30

Sont présents : Annick BONIN, Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Blandine GROS, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Francis PILETTE, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Christian BOSCH, Pascal PAGET  
Christian BOSCH a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Mme le Maire rappelle que, dans le contexte sanitaire en vigueur, notre commune est concernée par l'instauration d'un couvre-feu, et ce à partir de ce vendredi 23 octobre minuit.

Mme le Maire donne par ailleurs lecture d'un courrier de M. le Préfet de Saône-et-Loire, ainsi que d'un communiqué de l'Association des Maires de France, concernant l'assassinat de Samuel PATY. Elle indique que les drapeaux ont été mis en berne le mercredi 21 octobre. Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Samuel PATY.

### QUESTIONS A TRAITER

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2020 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2020 est approuvé.

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :**

Mme le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales lui donne l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations que ce dernier lui a accordées en date du 26 mai 2020.

Par conséquent, Mme le Maire donne lecture des différents devis qu'elle a signés sur les mois de juin à octobre 2020.

- **Dispositif France Services :**

Mme le Maire rappelle qu'en 2008, la commune a décidé de mettre en place un Relais de Services au public, afin de faire face aux demandes croissantes de la population communale et environnante. Début 2016, le Relais de Services au public est devenu MSAP, du fait de la loi Notre du 7 août 2015.

Le 25 avril 2019, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Service afin de faciliter l'accès en proximité aux principales démarches administratives pour l'ensemble des citoyens français. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le gouvernement a décidé d'engager l'ouverture de 300 implantations France Services, composées de nouvelles implantations ou de labellisation de MSAP existantes.

Mme le Maire ajoute que notre commune s'est positionnée dès 2019 pour faire labelliser la MSAP. Après de nombreux dossiers présentés et un audit qui a permis la visite des locaux, la labellisation a enfin été obtenue le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

De ce fait, une convention départementale France Services et ses annexes sont proposées à la signature entre le Préfet, les gestionnaires France Services et les partenaires France Services.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **accepte les termes de la convention départementale France Services et de ses annexes.**
- **autorise Madame le Maire à signer cette convention et ses annexes.**

- **Contrats d'assurance des risques statutaires du personnel territorial :**

Les agents publics affectés par des périodes d'indisponibilité ont droit à un maintien total ou partiel de rémunération dont la charge pèse sur la collectivité. Pour couvrir le risque financier que représente cette obligation pour les employeurs publics territoriaux, le Service Assurance du Centre de Gestion a proposé aux collectivités d'adhérer à un contrat de groupe « risque statutaire » dont il a négocié les conditions.

Mme le Maire précise qu'il existe deux statuts pour le personnel :

- le régime spécial CNRACL (pour les agents effectuant plus de 28 heures hebdomadaires de travail),
- le régime général IRCANTEC (pour les agents effectuant moins de 28 heures hebdomadaires de travail).

Notre commune adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP Assurances) pour une durée de 4 ans et ce, jusqu'au 31 décembre 2021. Mme le Maire indique que, le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2021, le Centre de Gestion propose de délibérer afin de le charger de lancer une nouvelle consultation en vue de souscrire pour notre compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Mme le Maire ajoute que, lorsque le Centre de Gestion aura terminé sa consultation, le Conseil Municipal devra l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **charge le Centre de gestion de Saône-et-Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.**

**Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**

- **agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité ;**
- **agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.**

**Pour chacune de ces catégories d'agents, une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Commune. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :**

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**
- **Régime du contrat : capitalisation.**
- **précise qu'il devra délibérer aux vues des résultats de la consultation, pour autoriser Mme le Maire à signer les conventions en découlant.**

- **Règlement intérieur du Conseil municipal Jeunes :**

Mme le Maire indique que la Commission Jeunesse a travaillé sur un règlement destiné à encadrer le conseil municipal des jeunes. Mme Françoise MARIZY présente le travail réalisé par la Commission et précise que les élections seront organisées le 30 novembre, pour une mise en place du Conseil Jeunes début janvier 2021.

**Le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes et autorise Madame le Maire à signer les pièces du dossier.**

- **Transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme :**

Mme le Maire mentionne que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les communautés de communes non compétentes en matière de plan local d'urbanisme au 31 décembre 2020 le deviennent automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédents cette date.

Mme le Maire précise que, sans opposition de la commune, cela signifie donc que l'élaboration des documents d'urbanisme la concernant ne sera plus de sa compétence.

Elle explique que le transfert de la compétence à la CCBR 71 permettrait de mutualiser les coûts entre les différentes communes du territoire, la plupart d'entre elles ayant prévu de réviser leurs documents d'urbanisme. Elle ajoute que la CCBR 71 ne dispose pas pour le moment d'un PLUI et que la plupart des communes la composant ont refusé de transférer la compétence à l'intercommunalité, par crainte de perdre la main sur la possibilité de construire ou non dans leur commune. Mme ESTELA précise que cette crainte n'est pas fondée, dans la mesure où les possibilités de construction sont déjà encadrées par le SCoT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire et demande à la CCBR 71 une étude plus approfondie sur les atouts et contraintes d'un PLUI avant de délibérer lors d'un prochain conseil municipal.

**Le Conseil Municipal décide finalement de reporter la délibération concernant le transfert à la CCBR de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, dans l'attente, notamment, de précisions quant aux communes ayant déjà voté et aux résultats des votes.**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **Projet micro-crèche et/ou pôle petite enfance :**

Un pôle petite enfance sera finalement réalisé au-delà de la construction de la micro-crèche. En effet, le Relais des Assistantes Maternelles (RAM), ainsi qu'un espace dédié au centre aéré, seront accolés à la micro-crèche.

Ce projet suppose un investissement d'un million d'euros. Il pourrait être subventionné à hauteur de 70 %.

Plus globalement, il s'agit d'un projet de territoire puisque ce pôle petite enfance sera complété par l'implantation de micro-crèches à Thurey et Mervans. L'investissement total s'élève ainsi à deux millions d'euros pour la CCBR71.

- **Aménagement place du 8 mai 1945 et pénétrante route de Louhans :**

Une réunion a eu lieu sur le sujet le 14 octobre dernier. Les travaux débiteront le 9 novembre.

- **Matériel service technique :**

Le tractopelle a été renouvelé. Il sera livré le 5 novembre prochain, en présence de la presse.

- **Ecomusée de la Bresse Bourguignonne :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, élus le 3 septembre 2020.

Mme le Maire indique qu'elle va rencontrer Estelle COMTE, directrice de l'Ecomusée, pour évoquer l'avenir des antennes de l'Ecomusée.

- **Syndicat mixte des eaux de la Seillette : RPQS, qualité des eaux destinées à la consommation humaine, rapport annuel 2019, comité syndical**

M. Jean-Claude VIEUX présente le RPQS 2019. Il précise que notre commune compte 1 259 abonnés. Il n'y a pas de travaux prévus sur notre commune, sauf peut-être route de la Balme. Une extension de réseau devra être sollicitée pour le futur pôle petite enfance.

- **SICED Bresse du Nord – SPANC : RPQS d'élimination des déchets et RPQS de l'assainissement non collectif**

M. Jean-Paul CAVARD mentionne le souci rencontré quant au coût des déchets non recyclables (25 € / tonne aujourd'hui, 65 € / tonne d'ici 5 ans).

Il indique que la SPANC va reprendre le contrôle des installations des particuliers, mais doit pour cela recruter un troisième technicien.

M. Florent CHAUX ajoute que le SICED propose aux élus une visite du site de Chagny, le 27 novembre après-midi ou le 28 novembre matin.

- **Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne : rapport d'activités 2019**

Le rapport d'activités 2019 a été remis au Conseil Municipal. Notre commune y est citée dans les projets en cours, pour la construction de la micro-crèche.

- **Informations diverses :**

- Prorogation des dispositifs zonés d'exonération (dont ZRR) : par un courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre, Mme la Députée Cécile UNTERMAIER informe de la prorogation des dispositifs pour deux ans.
- La Commission Cantine devra se réunir pour étudier un cas particulier.
- Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) : en collaboration avec l'ATD, ce plan visera à :
  - mieux connaître le patrimoine de la commune pour optimiser les surfaces,
  - mettre le patrimoine de la commune en adéquation avec les besoins et l'évolution de la population,
  - élaborer la stratégie immobilière sur le patrimoine communal visant la sobriété énergétique.

Pour porter le projet, Mme le Maire propose la mise en place d'un comité de pilotage composé des présidents de chacune des commissions municipales, de M. Francis PILETTE, de Mme Christiane ESTELA, ainsi que la secrétaire générale et le responsable des services techniques.

Elle présente le calendrier de travail :

- D'ici le 20/11, les commissions devront se réunir pour faire des propositions quant aux investissements à réaliser.
- Le comité de pilotage se réunira le 24 novembre (avant le prochain conseil municipal) pour étudier et hiérarchiser les différentes propositions.
- L'ATD disposera alors d'un délai de deux mois pour réaliser une étude chiffrée du coût des projets retenus.
- Ce travail sera présenté au Conseil Municipal en février, avant le vote du budget 2021.
- Une réunion avec les partenaires financiers potentiels (Etat, Région, Pays) sera ensuite organisée.

- Commission de révision des listes électorales : il est nécessaire de désigner seulement deux conseillers municipaux. Ce seront Mme Catherine HUSSON et M. Jean-Paul CAVARD.
- Une demande a été reçu en Mairie pour un stand de vente de champignons sur le marché. Il n'a pas pu être fournie une réponse favorable car l'exposant ne dispose pas de la capacité pour ce type d'activités.
- Maison de retraite : du fait de la situation sanitaire, les visites des familles ne sont plus possibles pour le moment.
- Les remerciements reçus en Mairie sont présentés, notamment ceux :
  - de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne pour les permanences assurées cet été à l'antenne de Saint Germain ainsi que pour l'entretien du site,
  - des associations DDEN, Jonquille et des Amis de la Maison Retraite pour les subventions accordées.
- JSL : les vœux du Maire seront présentés dans l'édition du 12 janvier 2021, qui sera distribué à tous les habitants de notre commune, accompagné d'un calendrier 2021.
- Formation des élus : Mme Françoise MARIZY et M. Francis PILETTE ont participé à une formation sur le statut de l'élu, le conseil municipal et son règlement et font part de leur retour sur cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 50.  
La prochaine séance est fixée au jeudi 26 novembre 2020 à 20 h 30.